

10 Février 2016

L'annonce BCE sur les taux de change de référence de l'euro va impacter les entreprises

Le 7 décembre 2015, la Banque Centrale Européenne a annoncé qu'à compter du 1er juillet 2016, les taux de change de référence de l'euro constatés par la BCE seront publiés aux alentours de 16 heures (heure d'Europe centrale) au lieu de 14h30 aujourd'hui.

[Communiqué BCE EN](#)

[Communiqué BCE FR](#)

En réponse à cette évolution, des banques ont annoncé, qu'à partir du 1^{er} avril 2016, elles n'utiliseraient plus les fixings BCE pour les transactions avec les entreprises et qu'elles se réservaient le droit de modifier l'indice de référence pour les transactions en cours.

Les fixings BCE sont utilisés par les entreprises dans les ordres au fixing, comme référence de dénouements de dérivés (fixing de NDF ou NDO), et pour la comptabilisation et la valorisation de leurs opérations de change (*spots* EUR/devises ou encore contrats à termes de type *forwards* ou *futures...*). Une publication du fixing BCE à 16h, voire le lendemain, risque de poser des difficultés pour les opérations intragroupes et pour calculer la valorisation d'un instrument.

L'AFTE s'interroge sur cette volonté de la BCE de ne plus communiquer ses taux de change à des fins transactionnelles, alors même que M. Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE, déclarait encore récemment que « *les taux de référence de la BCE constituent un bien public fourni aux particuliers et aux institutions* ». En outre, la méthodologie de calcul en vigueur, fondée sur une observation ponctuelle à 14 heures 15, devrait rester inchangée.

En conséquence, l'AFTE considère que :

- le fixing BCE devrait rester la référence, notamment en interne pour les cours comptables et la valorisation des transactions.
- recommande la plus grande prudence aux adhérents s'agissant de l'acceptation d'un indice « alternatif » de référence, d'autant que ceux-ci risquent d'être payant à l'avenir.

L'AFTE a décidé de prendre contact avec la Banque de France pour comprendre les motivations de cette évolution, et identifier les alternatives permettant aux entreprises de continuer à bénéficier – autant qu'il leur sera possible – d'une valorisation fiable et transparente.